Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260710-2026_100-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 08/07/2026

Date de la convocation
02/07/2026

Date d'affichage
02/07/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 19

L'an 2026, le 8 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, M. BROSSAIS Daniel

Excusée avec pouvoir : Mme KHEZZANE Christine pouvoir donné à Mme GODEFROY Nathalie, M. KERGOAT Joel, pouvoir donné à M. PEREZ Julien, M. CHARLIER Clothaire donne pouvoir à Elodie SINOQUET-DARDENNE

Secrétaire de séance : M. EON Jonathan

Réf	2026-100

Objet de la délibération : ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

Mme COUR ne pourra pas faire la présentation en début de conseil car elle est absente.

L'association BRUDED (Bretagne rural et rurbaine pour un développement durable) a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui près de 280 communes et 4 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire-Atlantique.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :

- partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...) ;
- capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, ...;
- accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

La Charte d'adhésion à l'association BRUDED stipule que "en adhérant à BRUDED chaque collectivité s'engage à :

- participer activement et autant que possible à la vie du réseau, dans un esprit d'ouverture et de solidarité ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260710-2026_100-DE

- innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées à nos territoires ;
- partager ses expériences et promouvoir ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire.

De son côté BRUDED s'engage auprès de ses adhérents à :

- mettre en place des actions (ateliers techniques, rencontres entre élus, visites de projets, site internet...) pour faciliter le partage d'expériences entre collectivités ;
- accompagner les collectivités le sollicitant pour suivre un projet ou une démarche ;
- promouvoir et valoriser leurs réalisations ;
- mettre en œuvre les principes du développement durable et solidaire dans toutes ses actions et dans son fonctionnement interne."

Dans le cadre des aménagements en réflexion et afin de disposer de ce réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association BRUDED pour la durée du mandat 2026-2032.

Le montant annuel de l'adhésion est de 0.36 € par habitant de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DECIDE** d'adhérer à l'association BRUDED pour la durée 2026-2032 et de verser une cotisation annuelle calculée en fonction du nombre d'habitants soit pour l'année 2026 : 0.36€ x 2022 = 727.92 €
- **DESIGNE** comme représentant titulaire Elodie SINOQUET DARDENNE et représentant suppléant Aurélie CHARLES
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire

pour : 15 , contre : 1 (Jacques Blanchet) , abstention : 3 (Justine Poulain , Bertrand Sorre, Daniel Brossais)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. EON Jonathan